OGEC de l'école SAINTE THERESE de CHATEAUNEUF 2020-2021

contact : ogec@chateauneuf-stetherese.fr

Qu'est-ce que l'OGEC ?

Organisme de Gestion d'Etablissement d'Enseignement Catholique
⇨ association de type loi 1901
⇨ destinée à gérer et administrer l'école en lien avec son chef d'établissement

Son conseil d'administration est constitué de parents bénévoles qui sont, pour l'année 2019-2020 :

- président : Kévin GAILLARD,
- vice-président : Annabelle BESSEAU,
- trésorier : Jonathan CHARRIER,
- trésorière adjointe : Christelle CHARIER,
- secrétaire : Sandra BEURTON,
- secrétaire adjointe :

Membres : Caroline DEMANGE, Joseph HUOT.

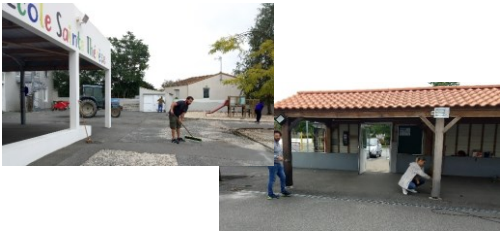

Les 3 missions de l'OGEC

La gestion économique et financière	La gestion sociale	La gestion immobilière
Dépenses liées au fonctionnement de l'établissement et aux bâtiments Calcul du budget, tenue des comptes Perception des versements des collectivités et des familles	L'OGEC est l'employeur du personnel non enseignant : agents polyvalents, auxiliaires de vie scolaire… Etablissement et suivi des contrats de travail, des salaires, de l'organisation des postes…	Entretien, rénovation, aménagement et agrandissement des bâtiments et des espaces. Mise en sécurité, respect des normes d'hygiène. Petits travaux de bricolage.

Les moyens financiers de l'OGEC

Les ressources publiques	La contribution des familles	Autres ressources
L'OGEC reçoit de la commune de Châteauneuf une subvention appelée forfait communal pour financer les frais de fonctionnement de l'école.	L'OGEC reçoit des familles des contributions pour financer notamment la gestion immobilière.	Bénéfices tirés des manifestations : kermesse, concours de cartes… Dons

Tarifs 2020-2021 : Par délibération en date du 12 avril 2018, l'OGEC a fixé le montant des contributions des familles à 28 € par mois sur 10 mois, assurance comprise.

L'Assemblée Générale

Moment important de l'année, elle permet à chacun de venir s'informer de l'état de l'établissement et de son fonctionnement.

Toute personne désireuse de participer à la vie de l'établissement peut rejoindre l'OGEC ou l'une de ses commissions.